

LA FERME DES COURBES EST D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR FOGÈRES

Dans le cadre de la mise en place des périmètres de protection des captages, la ville de Fougères s'est rendue propriétaire d'une ferme, bâtiments d'habitation, d'exploitation et 20 ha de terre) au lieu dit les Courbes en PARIGNE.

La ré-installation de l'ancien agriculteur a été accompagnée d'une indemnisation financière et plusieurs collectivités ont participé à ces opérations par l'octroi de subventions. Par ailleurs, les autres agriculteurs touchés par cette opération ont tous été indemnisés dans le respect et l'application des mesures réglementaires.

Après deux ans de vacance de cette ferme, un comité de soutien à l'installation sur la ferme des Courbes (Confédération Paysanne 35, la fédération départemental des Civam, le réseau agriculture durable, Agrobio35 Biolune, les Verts du Pays de Fougères) a choisi de soutenir un porteur de projet pour reprendre l'exploitation de la ferme des Courbes. C'est une opportunité exceptionnelle.

Ce projet en agriculture biologique s'inscrit en tout point dans le développement durable et la citoyenneté. Pour autant, la majorité des élus de la municipalité de Fougères ne l'entend pas de cette oreille et elle s'oriente vers la suppression de cette « entreprise » puisqu'en effet, elle s'apprête à céder tout ou partie de l'exploitation pour un agrandissement. Un tel acte consisterait à se priver de la richesse que représente cette ferme située près de la ville et propice aux liens producteurs-consommateurs.

Ce choix est en contradiction avec les orientations plus souhaitables pour notre territoire : installation des jeunes, agriculture plurielle avec reconnaissance des systèmes herbagers et bios, reconquête durable de la qualité de l'eau.

Alors que l'accès au foncier est l'obstacle majeur pour de nombreux candidats à l'installation, cet exemple de gestion de la part d'une collectivité locale se doit d'être exemplaire en termes d'aménagement du territoire et d'emplois.

Je demande :

l'ouverture d'une commission extra municipale afin réfléchir à la mise en place d'une ferme bio, en lien avec les consommateurs locaux sur le site des Courbes (PARIGNE), en vue de la signature d'une promesse de bail :

SIGNATAIRES

Nom	Adresse	Fonction/titre	Signature

Contact : D. Georgeault 8 le bourg 35133 Combourtillé 06-50-17-37-31 et 06-85-73-57-60